



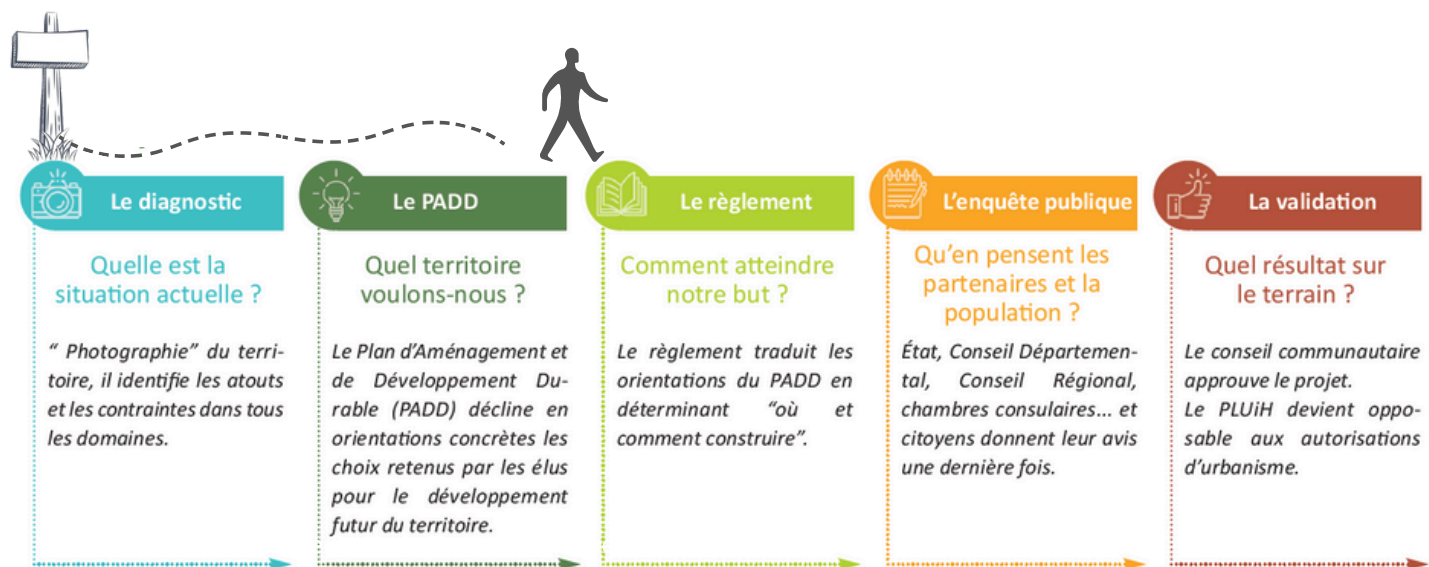
Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Valant Programme Local de l'Habitat (PLH)

Les principales orientations du
Projet d'Aménagement
et de Développement Durables (PADD)



Généralités

Les étapes d'élaboration d'un PLUi-H



Le PADD s'articule autour de 6 grandes thématiques :

1. ORGANISATION TERRITORIALE..... Page 1
2. HABITAT - FONCIER..... Page 3
3. TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS - ACCES AUX RÉSEAUX..... Page 9
4. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES - TOURISME..... Page 11
5. PAYSAGES ET PATRIMOINE..... Page 16
6. ENVIRONNEMENT..... Page 18

Le PADD fixe des objectifs de consommation d'espaces

Le PADD s'accompagne d'un atlas cartographique communal







ORGANISATION TERRITORIALE

Perspectives de développement et organisation du fonctionnement



- Dans chacun des 4 ensembles de communes identifiés, prévoir une offre minimale en équipements et en services à la population :
 - 1 équipement service pour la petite enfance.
 - 1 équipement couvert service "sports et vie associative".
 - 1 équipement pour une permanence de professionnels de la santé.
 - 1 équipement de sécurité (police et/ou pompiers).
 - 1 équipement de regroupement scolaire.

Besoins actuels et futurs en équipements et en services :

- Conforter l'offre de services dans le secteur de la santé (pharmacie, médecin généraliste, infirmier, etc...) qui existent localement et développer des permanences médicales sur le secteur gare et le secteur PBA.
- Renforcer l'offre de services dans le secteur sportif et/ou culturel dans les secteurs déficitaires.
- Améliorer l'offre liée à la petite enfance pour attirer de jeunes ménages : Renforcer le relais Petite Enfance porté par la Communauté de Communes de l'Oise Picarde.
- Accompagner le développement de structure de type MAM (Maison d'Assistants Maternelles), micro-crèches, pour couvrir l'ensemble du territoire.



Réaliser de nouveaux équipements d'intérêt communautaire :

- Faciliter le déplacement et l'agrandissement de la structure d'accueil pour les personnes âgées à Breteuil et l'implantation de solutions adaptées (ex : bégainage) dans chacun des 3 autres secteurs.
- Envisager l'extension du gymnase d'Ansauvillers, la rénovation du gymnase de Froissy ainsi que la création d'un nouvel équipement à proximité de l'équipement scolaire de Bacouël.



- Repenser l'offre en équipements scolaires et de formations :
 - Mener une étude d'optimisation de la carte scolaire pour l'adapter aux besoins de demain.
 - Devenir un territoire "pilote" pour l'évolution d'un collège vers des classes de lycée.
 - Proposer à la Région, l'implantation d'une école de la seconde chance pour les élèves en "décrochage scolaire".
 - Mise en place d'un partenariat entre les entreprises locales à la recherche de salariés et formation professionnelle.

- Consolidation des Centres de Première Intervention existants pour assurer un service rapide de proximité.
- Prévoir une enveloppe de consommation foncière d'environ 1 hectare pour les équipements.



HABITAT - FONCIER

Renouer avec une dynamique démographique



➤ Remise sur le marché des logements vacants.

➤ Lutter contre l'habitat indigne et préserver la qualité architecturale des villes et villages.



➤ Favoriser la transformation, en zone urbaine, du bâti agricole ou économique en habitat, pour accompagner la diversification de l'offre.



➤ Travailler des projets de développement de l'habitat à l'échelle des communes.

➤ Mobiliser les aménageurs / promoteurs susceptibles d'agir sur le territoire.





HABITAT - FONCIER

La construction d'un scénario à l'horizon 2038

	Tendances passées 2014-2020	2020 - 2024 (5ans)	2025 - 2032 (8ans)	2032 - 2038 (6 ans)	2025 - 2038 (14 ans)
 Croissance démographique	Croissance démographique -0,34% par an, 21 015 habitants en 2020	Retour à la quasi-stabilité démographique		Légère croissance démographique	Légère croissance démographique (+0,13% par an) soit 21 500 habitants en 2038
 Desserrement des ménages	Accélération du desserrement sur la période récente -0,76% par an Soit 2,4 personnes par ménage en 2020	Ralentissement du desserrement 0,60% par an			Passage de 2.44 à 2.19
 Variation de la vacance	Une augmentation du nombre de logements vacants +3,2% par an	Baisse de la vacance à 7,8% en 2038 (-5 logements vacants par an)			Passage de 9,6% à 7,8%
 Renouvellement du parc	Taux de renouvellement annuel : - 9 logements	Renouvellement accentué (division de 105 logements soit 6 logements par an)			Équivalent de 1% du parc
 Construction neuve	303 logements en 7 ans Soit 51 par an	Soit 21 logements neufs par an	Soit 50 logements neufs par an	Soit 75 logements neufs par an	Soit 800 logements et 57 logements neufs / an

Un objectif de production global 2025 - 2038 de logements de 70 logements par an (y compris ceux issus de la reconversion de bâti existant) soit 980 logements au global de la période dont 800 logements neufs.



HABITAT - FONCIER

Quel rôle de l'armature territoriale dans l'atteinte des objectifs ?



Pôle principal (Breteuil)



Bourg structurant (Froissy)



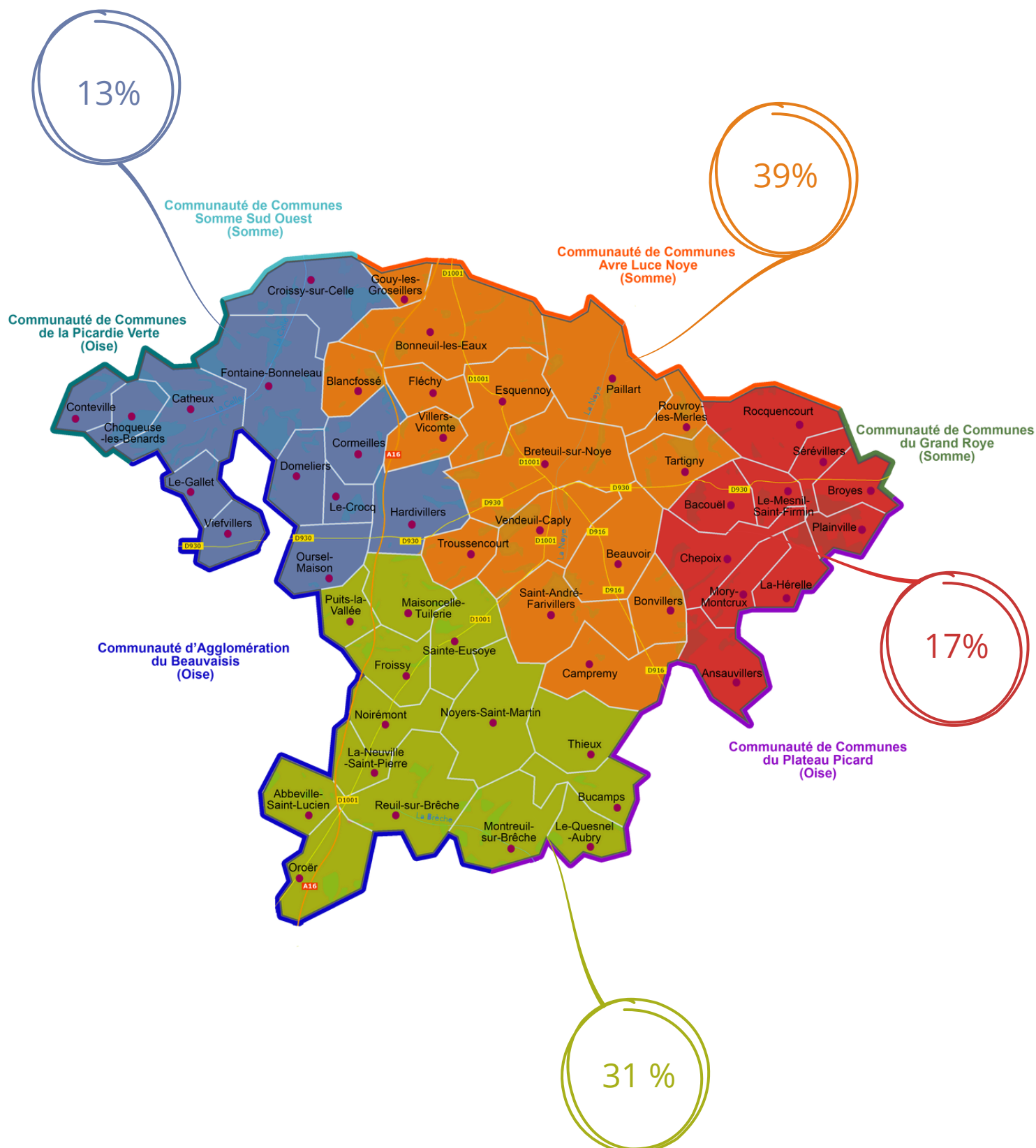
Communes bourgs ou relais (Ansauvillers, Noyers-Saint-Martin, Bacouël, secteur Parc de la Belle Assise/A16)



HABITAT - FONCIER

Déclinaison du scénario de production de logement

Répartition de la production de logement selon l'armature territoriale





HABITAT - FONCIER

Faire de la communauté de communes un relais et un acteur de la politique locale de l'habitat



- Accompagner les communes en matière d'ingénierie (police des maires en matière d'habitat, réflexion sur les projets habitat...).
- Soutenir les projets d'habitat des communes (développement et ou renouvellement) par une aide à la pierre.
- Développer des partenariats plus forts pour répondre aux enjeux du territoire en matière d'habitat.
- S'appuyer sur les outils départementaux et/ou développer des outils propres pour favoriser la réhabilitation du parc de logements et valoriser le patrimoine bâti pierre.

Accueillir de nouveaux logements au sein des enveloppes urbaines existantes

- Encourager la réoccupation des logements vacants et les changements d'usage des bâtis existants en mobilisant des outils adaptés à l'effort de réhabilitation du parc.
- Tenir compte des dynamiques territoriales d'attractivité des communes quant à l'accueil de logements.
- Limiter la consommation foncière à des opérations spécifiques sur le pôle et les bourgs visant à répondre à l'objectif de diversification de l'offre en logements.



Vue aérienne
d'Esquennoy

Évaluer la capacité d'accueil de nouveaux logements à l'horizon 2040



Vue aérienne
de Cormeilles

- Envisager une extension de la trame urbaine uniquement si les besoins en logements estimés l'exige.
- Prendre en considération les terrains potentiellement constructibles mais occupés par une activité agricole pérenne sur la période d'application du PLUi-H.
- Tenir compte de la dominante rurale des communes, en adaptant les densités possibles du bâti et en veillant à préserver des trames de jardin, des espaces de transition avec les emprises cultivées.
- Délimiter des zones à urbaniser (AU) uniquement sur les secteurs stratégiques d'accueil de nouveaux logements.



HABITAT - FONCIER

Limiter la consommation d'espaces pour l'habitat à 18 hectares sur la période d'application du PLUiH



Vue aérienne
de Plainville

- Pour mémoire, jusqu'en 2031, les dents creuses de moins de 2500m² ne sont pas de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles ou Forestiers (ENAF).
- Éviter le développement des logements sur les hameaux, l'encadrer sur les corps de ferme isolés, afin de préserver le caractère agricole et/ou naturel de ces parties du territoire.

Proposer aux aménageurs, promoteurs, bailleurs, des outils adaptés aux caractéristiques du territoire et du marché

- Favoriser les opérations multi-sites pour aider à la production de logements visant à la diversification de l'offre.
- Intervenir sur le foncier stratégique à mobiliser pour réaliser des opérations ciblées.
- Établir des OAP sectorielles et thématiques adaptées à la problématique "logement" sur l'Oise Picarde.



Vue 3



- Mettre en place progressivement des solutions adaptées aux déplacements de proximité internes à l'Oise Picarde pour faciliter l'accès des habitants aux équipements, aux services et à l'emploi offerts sur place.
- Envisager l'aménagement de liaisons douces structurantes, vers la gare, les pôles économiques et les sites touristiques majeurs.



- Mettre en place progressivement des solutions adaptées aux déplacements de proximité afin de faciliter l'accès des habitants aux équipements, aux services et à l'emploi.
- Veiller au maintien d'un niveau de desserte à la gare ferroviaire de Bacouël. Aménager les abords pour faciliter son accès en automobile, en deux roues, en transport partagé ; la valoriser en tant que porte d'entrée touristique sur le territoire ; envisager une offre spéciale pour inciter les étudiants du supérieur à utiliser la gare de Bacouël.
- Réduire l'autosolisme en structurant le co-voiturage et l'autostop sécurisé. Envisager notamment la mise en place de nouvelles aires de covoiturage le long d'axes stratégiques. Communiquer et accompagner les usagers sur ces pratiques. Envisager un travail incitatif en collaboration avec les entreprises.
- Anticiper l'essor des véhicules électriques.



TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

ACCÈS AUX RÉSEAUX

Réduire les nuisances induites par les axes routiers

- Envisager, en lien avec le département lorsque le statut de la voie l'impose, la réalisation de nouveaux aménagements pour les secteurs les plus critiques.
- Encadrer le nombre de places de stationnement à créer pour les constructions nouvelles et changements de destination. Anticiper la création de nouveaux logements par division d'habitations existantes.

Structurer et valoriser les cheminements propices aux modes de déplacement actifs



- Envisager l'aménagement de liaisons douces structurantes, vers la gare, les pôles économiques et les sites touristiques majeurs.
- Encourager et favoriser l'accès aux équipements et services en modes actifs.
- Envisager le réemploi des chemins de tours de ville qui pourront également jouer un rôle d'espace "tampon" dans le cadre des Zones de Non Traitement liées à l'activité agricole.
- Valoriser, protéger et s'assurer de la continuité des chemins ruraux en veillant à la bonne "cohabitation" entre les différents usagers.

Garantir le bon niveau de desserte numérique sur l'ensemble du territoire

- Anticiper l'abandon des lignes téléphoniques cuivrées en veillant aux possibilités de raccordement au réseau fibré.
- Dans les communes volontaires, proposer un espace dédié au télétravail ouverts aux habitants (salle de classe libre d'usage, tiers lieu...).
- Continuer les formations auprès des habitants sur l'utilisation des outils numériques.



Profiter du développement des antennes 5G pour tenter de diminuer les "zones blanches" constatées



- Demander aux opérateurs d'intervenir en priorité sur le territoire pour résorber les « zones blanches » quant à l'accès à la téléphonie mobile.
- Réfléchir avec les opérateurs à l'implantation des nouvelles installations (pylônes notamment) support 5G dans le respect des paysages et des sensibilités environnementales. Établir une réglementation stricte pour les pylônes qui s'implanteraient dans des secteurs identifiés d'intérêt paysager majeur.



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

TOURISME

Organiser le développement économique pour conserver les entreprises déjà implantées et améliorer l'attractivité du territoire



Entreprise Lynxéo à Paillart

- Apporter des réponses adaptées aux besoins (fonciers, main d'oeuvre, services...) des "grandes entreprises" présentes :
 - Tenir compte des besoins d'extension exprimés par Lynxéo (ex Nexans).
 - Sur le site PBA, encourager un bâtiment rendant possible des services mutualisés (crèche d'entreprises, restauration collective, petites cellules commerciales...) pour les entreprises et leurs employés.
 - Organiser des temps forts interentreprises.
- Conforter les zones d'activités existantes dans leurs perspectives d'aménagement et d'optimisation du foncier. Diversifier l'offre de locaux, de terrains aux porteurs de projet :
 - PBA : grosses unités de production avec un ratio emploi à l'hectare intéressant.
 - Breteuil nord : commerces, artisanat, services, PME-PMI.
 - Breteuil sud et autres zones communautaires + friche Matrot : PME-PMI.
 - Créer un nouveau Bâtiment Industriel Locatif, une pépinière d'entreprises : PBA, friche Matrot (sites envisagés).
 - Dans les villages par reconversion urbaine : artisanat, services.
- Soutenir les initiatives locales pour le télétravail comme moyen d'attirer de jeunes actifs.

Zone industrielle de Breteuil-sur-Noye





ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

TOURISME

Optimiser le foncier en incitant à la reconversion de sites ou bâtiments disponibles

- Fixer un cadre réglementaire permettant une optimisation foncière des terrains consommés :
 - Revoir les règles de densité, de retrait, de gabarit, de traitement paysager autour des activités.
 - Proposer une option de mutualisation des espaces de stationnement des véhicules (salariés notamment).
 - Faciliter le réemploi des locaux ou des terrains libres en constituant et en alimentant une base de données les identifiant (service éco de la CCOP).
- Faire diminuer la part des locaux vacants et réoccuper les friches d'activités :
 - Définir un plan d'actions pour la requalification de la friche Matrot, la Minoterie Sainte-Thérèse, traduit dans un dispositif réglementaire adapté.
 - Miser sur les bâtiments d'activités existants libres d'usage dans les communes.



Friche Matrot à Noyers-Saint-Martin

- Retenir une enveloppe foncière pour l'accueil d'activités économiques sur la période du PLUiH :
 - Sont déjà actés (en cours) : extension de Cornilleau, zone nord-ouest à Breteuil.
 - Retenir une enveloppe pour l'extension de Lynxéo à Paillart.
 - Retenir une enveloppe pour l'extension d'entreprises déjà implantées au sein de la zone d'activité de Froissy.

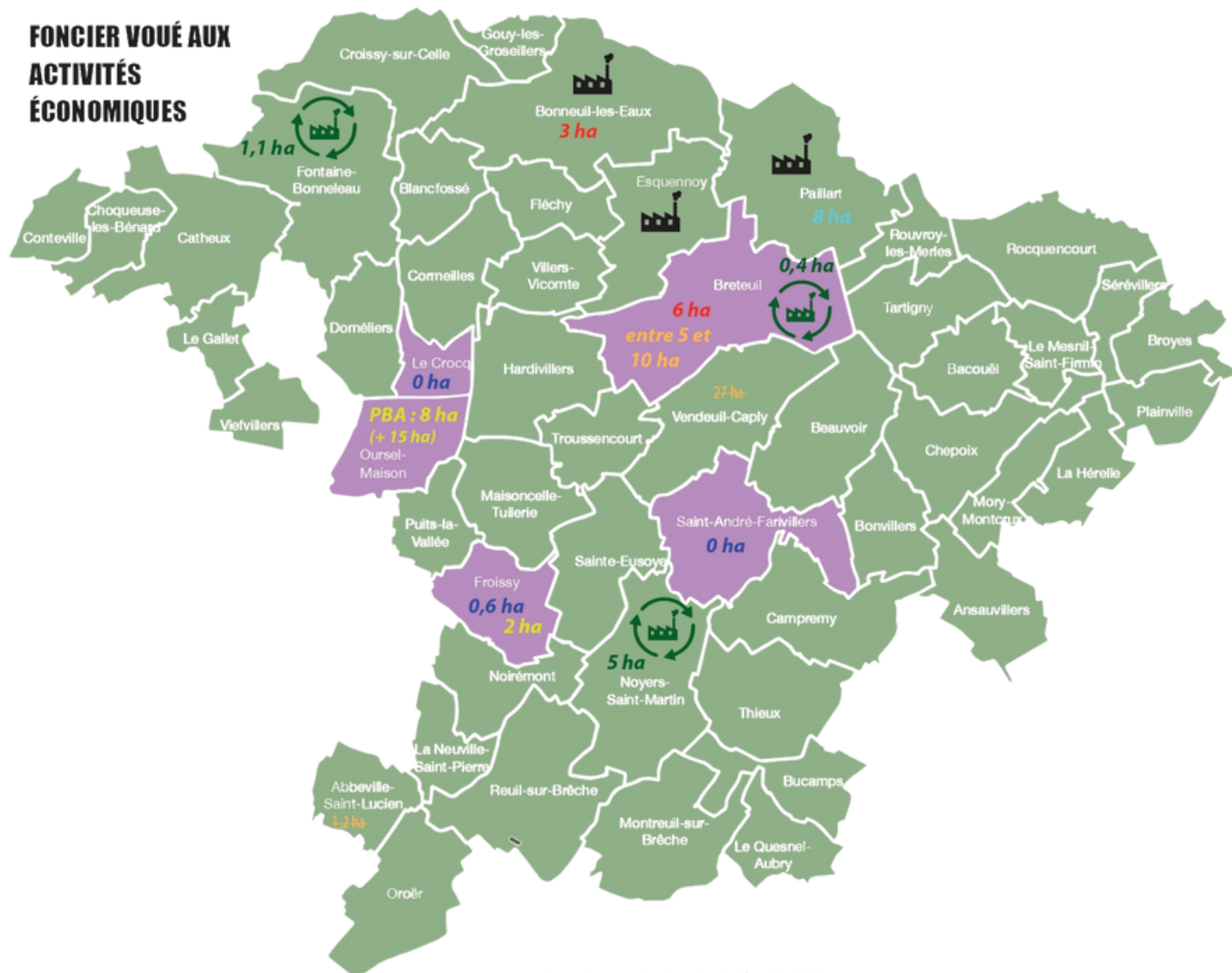
L'enveloppe foncière attribuée au développement économique du Parc d'Activités de Belle-Assise (PBA) est à affiner au regard de la part de consommation foncière qui pourrait s'inscrire dans l'enveloppe régionale.



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

TOURISME

FONCIER VOUÉ AUX ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Carte : Agence urbanisme Arval - Décembre 2024

Activités économiques

- Commune accueillant les zones d'activités communautaires
- Site d'activités isolées (>80 emplois)
- Site d'activités en attente de réoccupation
- 1 ha Superficie encore disponible sur zone communautaire
- 3 ha Projet engagé pour extension économique (consommation)
- 2 ha Foncier optimisable par évolution de la réglementation
- 8 ha Besoins connus pour extension économique (consommation)
- 7 ha Foncier nouvellement proposé pour développement économique (consommation)
- 1,2 ha Foncier affiché au PLU des communes, à supprimer



ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

TOURISME

Anticiper et gérer les besoins de l'activité agricole. Intégrer la question de l'évolution des corps de ferme et de leur diversification

- Rapprocher les activités agricoles locales (et leur production) avec les autres segments de l'économie :
 - Favoriser les circuits courts, faire connaître les productions locales.
- Associer les agriculteurs et exploitants forestiers à une gestion partagée des espaces. Communiquer auprès des habitants sur le rôle et de la place de l'activité agricole dans l'histoire et la vie du territoire :
 - Aider les agriculteurs à trouver des solutions adaptées à l'évolution des emprises qui ne seraient plus exploitées ou exploitables. Faire participer les exploitants agricoles volontaires aux actions à mettre en place pour une gestion environnementale optimisée des espaces concernés.
- Définir des dispositions réglementaires au PLUi-H adaptées à la mutation du bâti agricole vers d'autres usages en cherchant à préserver l'intérêt paysager et patrimonial de ce bâti :
 - Identifier le plus en amont possible les bâtiments concernés (observatoire du foncier).
 - Orienter la diversification vers le tourisme, la production d'énergies propres, la biomasse environnementale...



Mettre en place des partenariats avec les acteurs du développement touristique à l'échelle régionale et à l'échelle départementale

- Mettre en avant le tourisme vert sur l'Oise Picarde complémentaire au tourisme plus "urbain" à Beauvais et à Amiens.
- Envisager une connexion des circuits de randonnée déployés sur l'Oise Picarde avec ceux des territoires limitrophes.
- Valoriser la diversité de l'hébergement touristique possible sur l'Oise Picarde, à mi-chemin entre Beauvais et Amiens.





ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES TOURISME

Faire du développement touristique de l'Oise Picarde un vecteur de développement économique

- Mieux faire connaître le territoire:
 - Campagne de sensibilisation auprès des habitants de l'Oise Picarde (voire des territoires limitrophes).
 - Exploiter les entrées touristiques (aire de services de l'A16, gare à Bacouël).
 - Poursuivre la mise en place de circuits touristiques et leur balisage.
 - S'associer aux territoires voisins.
- Apporter une aide à la réalisation de projets touristiques pertinents avec la politique locale engagée :
 - S'appuyer sur le milieu associatif et autres acteurs.
 - Accompagner les exploitants agricoles allant vers l'agri-tourisme.



La coulée verte entre Catheux et Croissy-sur-Celle



Centre aquatique Philippe Loisel à Breteuil-sur-Noye



Chemin de randonnée



Musée archéologique de l'Oise à Vendeuil-Caply



Théâtre antique à Vendeuil-Caply



Course Gallo-Romaine



PAYSAGES ET PATRIMOINE

Identifier des secteurs à fort enjeu paysager, proposer des moyens/outils adaptés à la gestion des espaces dans ces secteurs

- Délimiter des ensembles paysagers caractéristiques de l'Oise Picarde dans lesquels les possibilités nouvelles d'aménagement et de constructions seront limitées :

- Prévoir une traduction réglementaire adaptée au PLUi-H.

- Identifier des cônes de vue de qualité sur les paysages de l'Oise Picarde :

- Prévoir une traduction réglementaire adaptée au PLUi-H.

- Croiser ces points de vue avec les circuits de randonnée pour découvrir le territoire.

- Demander le concours des associations de marcheurs pour identifier ces points de vue.

- Prendre en compte les trames végétales qui soulignent les abords des trames urbanisées, favoriser le maintien ou le redéploiement de chemins de tour de village.



Zone naturelle des étangs à Breteuil-sur-Noye



PAYSAGES ET PATRIMOINE

Envisager des dispositions en mesure de préserver et valoriser les éléments paysagers caractéristiques



- Maintenir le couvert boisé de l'Oise Picarde en délimitant les massifs les plus importants pour les protéger, compte tenu de leur intérêt paysager et environnemental.
- Identifier des éléments spécifiques du paysage végétal de l'Oise Picarde (haies le long des routes départementales, rideaux picards, trames arborées de tour de ville, arbres remarquables de parcs et jardins privés, arbre repère dans l'espace agricole ouvert, les mares...).
- Prendre en compte l'exploitation des bois en tant que ressource naturelle valorisable et durable.
- Prévoir des mesures participant à l'insertion paysagère des nouvelles constructions, des installations isolées et des opérations d'ensembles (abords des zones à urbaniser retenues).

Établir un zonage et des règles d'urbanisme spécifiques au bâti ancien d'intérêt patrimonial et mettre en place un outil d'aide à la réhabilitation du bâti d'intérêt patrimonial

- Établir ou délimiter une zone urbaine spécifique dans laquelle les règles d'urbanisme veilleront à préserver les caractéristiques architecturales et urbaines du bâti local. La délimitation de cette zone sera effectuée avec les élus communaux dès lors que la trame urbaine de la commune la rend possible.
- Identifier les petits éléments du patrimoine bâti présentant un intérêt patrimonial (lavoir, puits, porches, éléments de façade, etc.) à préserver.
- Dans le volet « Habitat », prévoir un dispositif en mesure d'aider les propriétaires à la réhabilitation de leur habitation qui présente un intérêt patrimonial. Définir les périmètres d'intervention et les conditions d'aides attribuées pour qu'elles soient incitatives.
- Prendre en compte les trames végétales qui soulignent les abords des trames urbanisées, favoriser le maintien et le redéploiement des chemins de tour de village.
- Poursuivre et soutenir les actions de réhabilitation des édifices d'intérêt patrimonial (publics et privés) du territoire (église, chapelle, château, etc.).

Réaliser un document de type « Charte architecturale de l'Oise picarde » annexé au PLUi-H pour aider les porteurs de projet dans le choix des matériaux, des couleurs, des formes architecturales

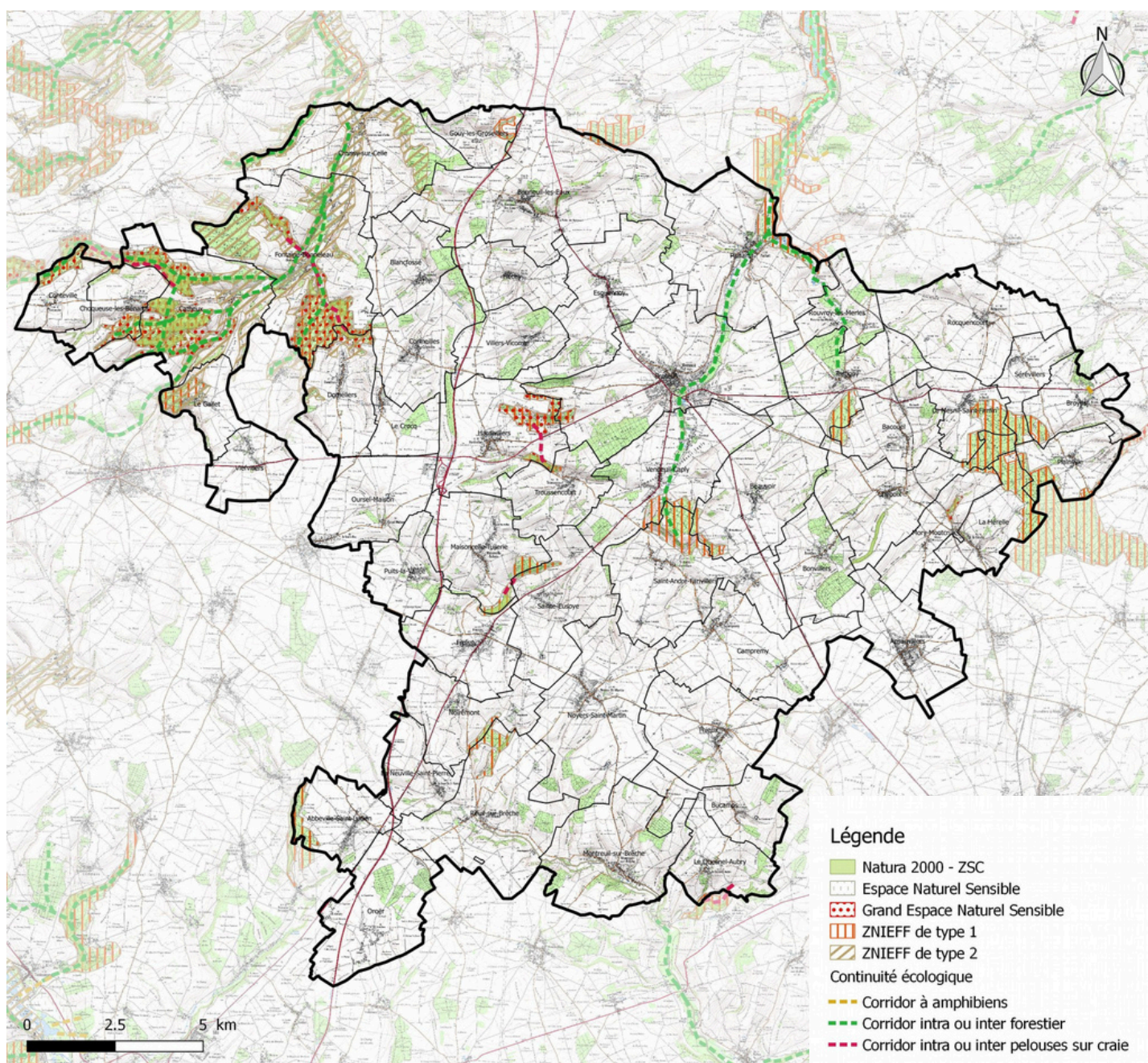
- Mener ce travail en partenariat avec le CAUE60 et en associant l'Architecte des Bâtiments de France dans les communes concernées par un Monument Historique.
- Prévoir une fiche « Couleurs » à respecter pour les éléments qui composent les façades des bâtiments (enduits, menuiseries, ferronneries).
- Adapter la réglementation aux enjeux de rénovation énergétique des constructions existantes et de performances énergétiques des constructions nouvelles.



ENVIRONNEMENT

Traduire les zonages écologiques dans le PLUiH

- Établir des zonages spécifiques pour les zones Natura 2000 et les zones humides à strictement préserver.
- Établir des zonages complémentaires pour les zones d'inventaires identifiées (ZNIEFF...) en lien avec les usages (agriculture, tourisme, énergie...).
- Établir des zonages spécifiques pour les réservoirs de biodiversité du SRCE afin d'assurer des protections plus spécifiques.





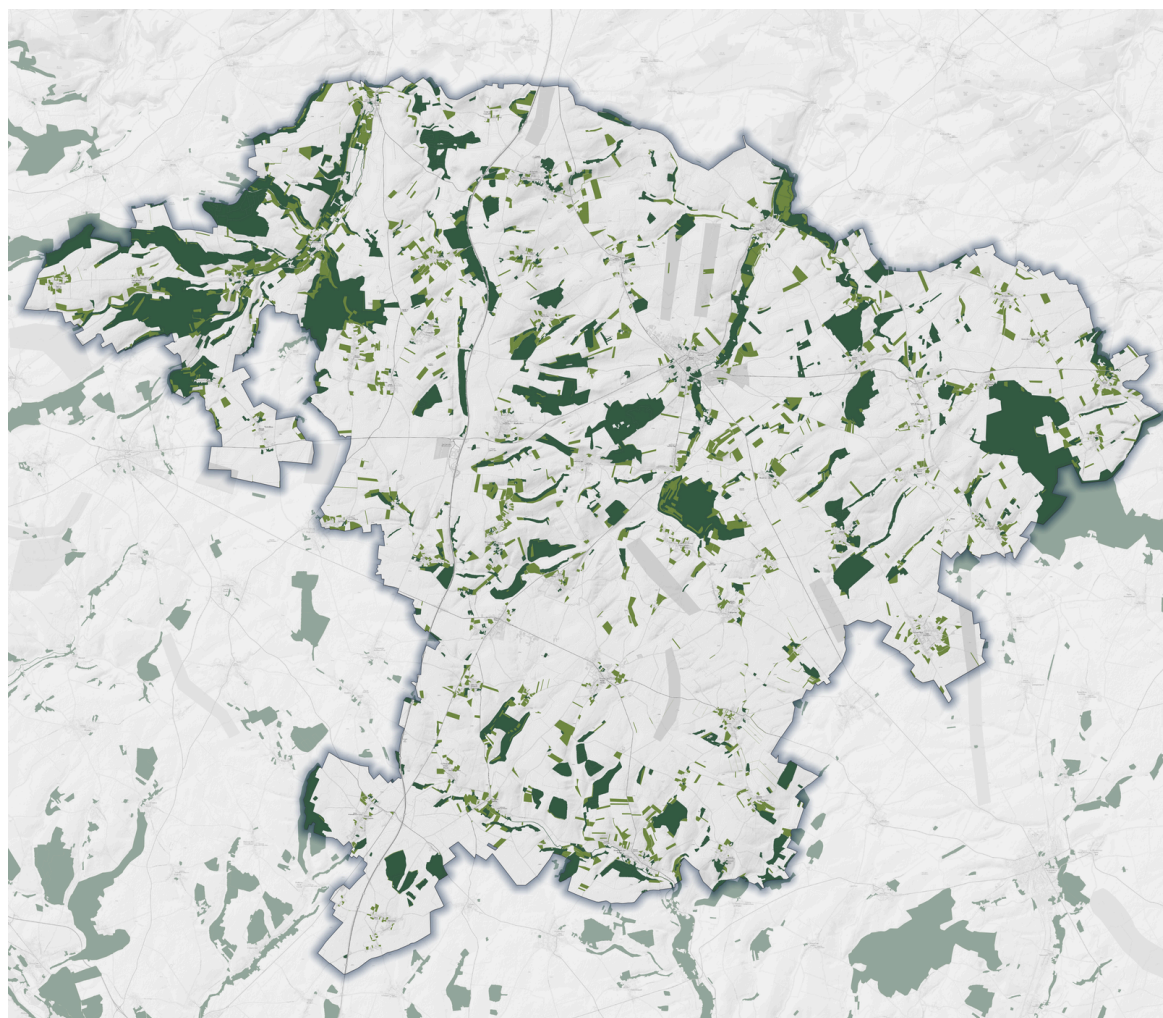
ENVIRONNEMENT

Identifier les continuités écologiques et les éléments remarquables



La Celle à Fontaine-Bonneleau

- Traduire les continuités écologiques identifiées pour leur prise en compte dans l'aménagement urbain.
- Protéger les cours d'eau avec une surlargeur pour prendre en compte les berges et les abords.
- Identifier les principaux fossés.
- Marquer les secteurs qui ont une valeur écologique locale.
- Fixer des règles d'emprise au sol, de végétalisation et de gestion des pluviales.



Trame verte de la communauté de commune de l'Oise Picarde :

- Forêt
- Milieu ouvert

0 2,5 5 km
Cartographie : URBAN-ECO^{SCOP}, 04/2023
Sources : IGN, RPC, INPN
Fond : ESRI World Topo

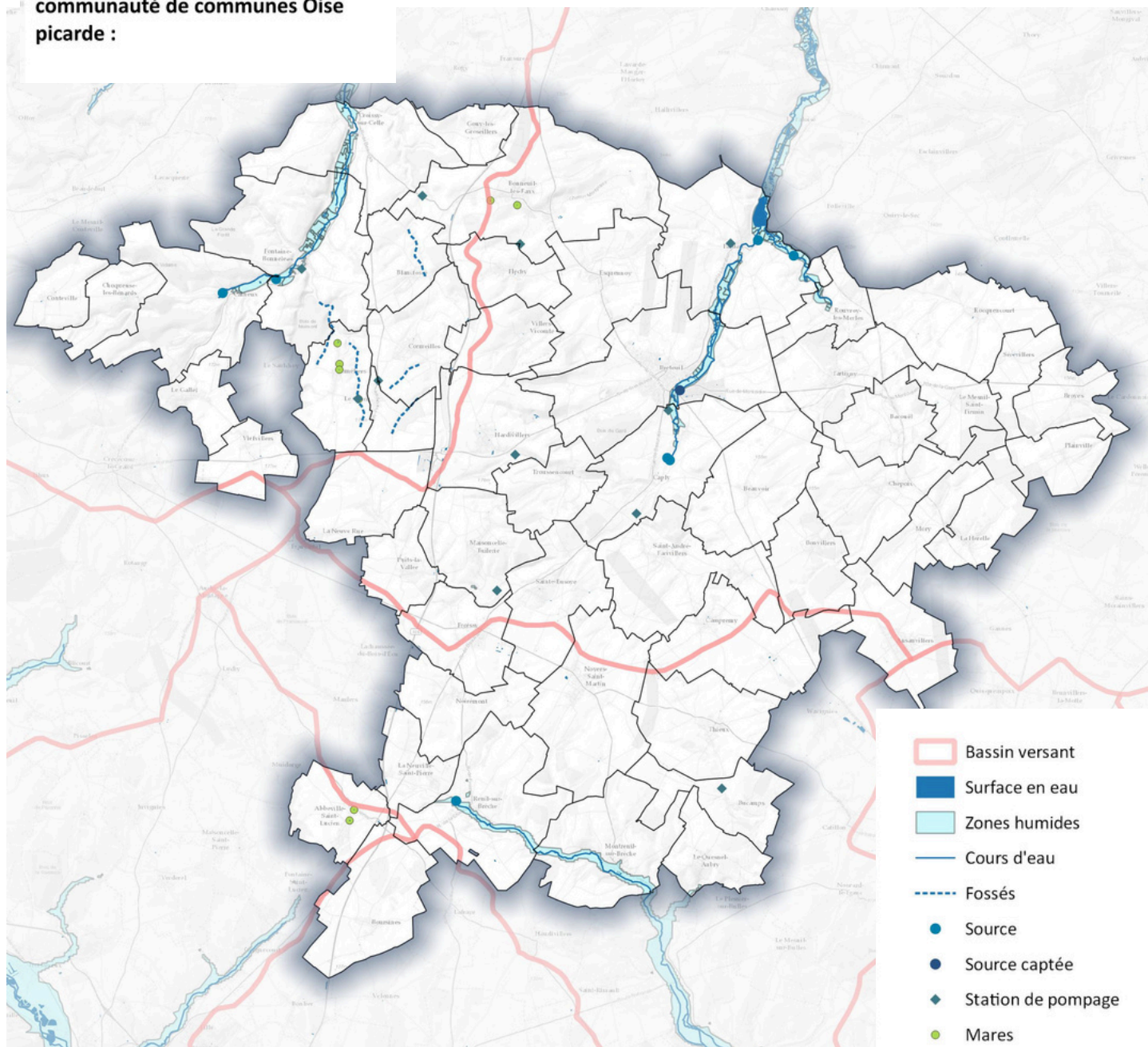


ENVIRONNEMENT

Se donner les moyens d'un bon état écologique et quantitatif des masses d'eau et de la ressource en eau

- Préciser dans le PLUi-H la localisation des périmètres de captage et les différents enjeux existants pour une meilleure information et définir réglementairement des périmètres du plus strict ou plus large.
- Prendre en compte les enjeux en tête de bassin de la Noye et la Brèche et en zones sableuses en conciliant l'activité agricole avec les enjeux sur la ressource en eau.
- Inciter aux échanges entre agriculteurs et gestionnaires de captages pour concilier les activités et gérer les prélèvements.

Hydrographie actuelle de la communauté de communes Oise picarde :





ENVIRONNEMENT

Anticiper et encadrer l'évolution de chaque bourg au regard des capacités d'assainissement et de distribution d'eau potable

- Orienter le projet de territoire en fonction des capacités d'interconnexions existantes et réalisables à moyen terme.
- Phaser le projet de territoire en lien avec les capacités d'assainissement et l'évolution des systèmes.
- Dans le volet "Habitat", réfléchir à un dispositif en mesure d'aider les propriétaires à mettre en conformité les systèmes d'assainissement individuels.



Source : Service Eau - Assainissement de la CCOP



- Identifier les bourgs qui se situent à fleur de nappe ou en aléa de remontée de nappe fort.
- Fixer un zonage avec des prescriptions sur les constructions à partir d'un aléa remontée de nappe fort : interdiction des sous-sols, rehaussement des constructions...
- Préciser dans le PLUi-H la localisation des cavités pour mieux informer des risques.
- Prendre en compte l'aléa retrait-gonflement d'argile.
- Intégrer les risques de coulées de boue et autres ruissellements suivant l'étude BRGM en cours sur le territoire.
- En zone urbaine, prévoir des moyens de refuge climatique.





ENVIRONNEMENT

Réduire la précarité énergétique des ménages sur le territoire par l'amélioration des performances énergétiques du bâti



- Mettre en place des dispositifs pour la rénovation énergétique du bâti existant (voir thème Habitat) :
 - Isolation par l'extérieur du bâti en cohérence avec les enjeux de patrimoine.
- Porter des ambitions sur la performance énergétique des nouveaux bâtiments en complément de la RT :
 - Cadrer les aspects énergétiques des secteurs stratégiques de développement et de renouvellement.
 - Imposer une règle minimale d'énergies renouvelables.
 - Mettre en place un système de bonus énergétique.

Organiser l'amélioration de l'indépendance énergétique du territoire

- Diversifier les moyens de production d'énergie pour renforcer l'indépendance énergétique du territoire :
 - Favoriser la production individuelle d'énergie sur le bâti.
 - Faciliter l'installation de solutions spécifiques (panneaux photovoltaïques) et en limiter d'autres.
- Choisir des zones spécifiques de développement de certaines ressources énergétiques en cohérence avec les schémas territoriaux (biomasse, éolien, géothermie...).
- Réfléchir aux réseaux de chaleur localisés.





ENVIRONNEMENT

Répartition de la consommation d'ENAF possible sur la période d'application du PLUi-H

- La loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050.

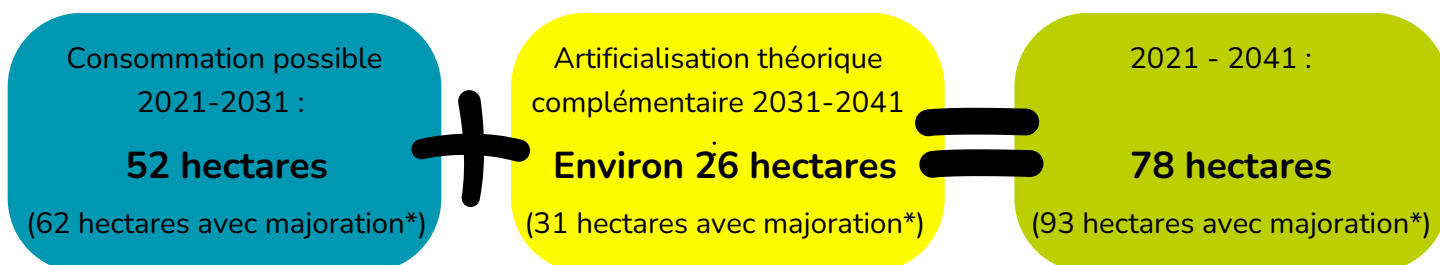
Pour atteindre cet objectif, une contrainte s'impose à la collectivité lors de l'élaboration du PLUi-H :

- La réduction de moitié de la consommation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) entre 2021 et 2031 par rapport à la période 2011-2021.
- Atteindre le Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 cela veut dire créer autant ou plus de surfaces « renaturées » que de surfaces artificialisées.
- Pourquoi Zéro Artificialisation Nette ? L'artificialisation des sols est à l'origine de plusieurs pressions sur l'environnement :
 - L'augmentation des risques d'inondations.
 - La perte de la biodiversité par disparition des écosystèmes.
 - Le réchauffement climatique provoque la perte de végétation et le changement de l'état des sols.
 - La pollution de l'air liée aux transports notamment.
 - La réduction des terres agricoles entraîne une perte de productivité et limite la production alimentaire.

Enveloppe potentielle de consommation

Pour la période 2031-2041, le SRADET* encourage les territoires à réduire l'artificialisation nette constatée sur la période 2021-2031 de 47,6 %.

Enveloppe proposée pour la CCOP :



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : L'enveloppe proposée est compatible avec le SRADET.
En revanche, elle pourrait évoluer pour être mise en compatibilité avec le SCOT de l'Oise Plateau Picard en cours d'élaboration.

* En application de la circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols » une tolérance pouvant aller jusqu'à 20% est prévue sous réserve de justification.



ENVIRONNEMENT

Répartition de la consommation d'ENAF possible sur la période d'application du PLUi-H

	2021 - 2025	2025 - 2031	2031 - 2041
	" Coups-Partis "	Planifiée (Zones AU et extensions linéaires)	Planifiée (Zones AU et extensions linéaires)
HABITAT	5,5 hectares	9 hectares	9 hectares
ACTIVITÉS	11,5 hectares	20,5 hectares	4,5 hectares*
ÉQUIPEMENTS	2 hectares	0 hectare	1 hectare
SOUS-TOTAL	19 hectares	29,5 hectares	14,5 hectares
TOTAL	63 HECTARES		

* Cette emprise minimale est susceptible d'évoluer suivant les différents projets envisagés qui vont faire l'objet d'une candidature à la Région afin d'être reconnus comme projet d'envergure régionale

Glossaire

- **A16** : Autoroute 16
- **AU** : Zones À Urbaniser
- **BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- **CAUE60** : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise
- **CCOP** : Communauté de Communes de l'Oise Picarde
- **Dents creuses** : terrains non construits se situant dans l'enveloppe urbanisée des communes
- **ENAF** : Espaces Naturels Agricoles ou Forestiers
- **MAM** : Maison d'Assistants Maternelles
- **OAP** : Orientation d'Aménagement et de Programmation
- **PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- **PBA** : Parc de la Belle Assise à Oursel-Maison
- **PME-PMI** : Petites et Moyennes Entreprises - Petites et Moyennes Industries
- **PLUiH** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal intégrant le plan local de l'Habitat
- **RT** : Réglementation Thermique
- **SCOT** : Schéma de COhérence Territoriale
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- **SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Écologique
- **ZAN** : Zéro Artificialisation Nette
- **ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique



OISE PICARDE

communauté de communes

Communauté de Communes de l'Oise Picarde
91 rue d'Amiens - 60120 BRETEUIL-SUR-NOYE
Tel. 03 44 80 84 01
Mail. contact@cc-oisepicarde.fr



Communauté de Communes de l'Oise Picarde
www.cc-oisepicarde.fr



www.jacheteoisepicarde.fr



Communauté de Communes de l'Oise Picarde